

**Rentrée solennelle  
de la conférence du jeune barreau**

15 mai 2009

« Que reste-t-il de notre indépendance ? »,  
par Aurélie LACLAU,  
lère secrétaire, médaille d'or

# **Que reste-t-il de notre indépendance ?**

Discours de Maître Aurélie LACLAU,  
Premier Secrétaire de la Conférence de Toulouse  
Médaille d'Or - Prix Alexandre Fourtanier,  
prononcé lors de la Rentrée solennelle de Toulouse 2009

**Monsieur le Premier Président,**

**Monsieur le Procureur Général,**

**Monsieur le Bâtonnier,**

**Mes Chers Confrères,**

**Mesdames et Messieurs,**

L'an dernier, certains d'entre nous, les plus acrobates sans doute, étaient assis sur une pile vertigineuse de jetons de poker.

Cette année, beaucoup moins intrépide pour ma part, j'ai reçu, à pleines mains, de mon confrère Marc Poussin à la carrure d'un demi de mêlée du stade, mon trophée, un ballon ovale rouge et noir.

Sous la puissance de l'impact, j'ai été heureusement soutenue par deux joueuses de la Conférence, et non des moindres, mes confrères Brienne et Guyot, toujours prêtes à défendre contre une attaque de notre confrère masculin.

De toutes façons, autant vous le dire tout de suite mes chers confrères, **NOUS AVOCATES**, Nous sommes bien majoritaires et nous vaincrons...

Et oui, les temps changent et ils ont changé...

Les mentalités évoluent, les horizons s'entrouvrent de perspectives auxquelles je n'avais jamais encore osé penser,

**Et « ILS » me font « TOUS » l'honneur de m'accueillir dans une profession indépendante,**

Et particulièrement fière de son indépendance.

À l'école déjà, j'écoutais l'histoire de ces grands ténors,

Ces grands orateurs nous parler, ou plutôt nous conter leur liberté, leur indépendance...

Leur liberté de défendre, envers et contre tous,

Au-delà de tout clivage politique, les avocats du Marrais, Tronchet, de Sèze et Malesherbes défendant Louis XVI, Torrès de gauche, Tixier de droite, Tous habités par la Défense.

L'avocat Hemar, sous Napoléon qui voulait nous couper la langue, de s'exclamer devant un président de tribunal tentant de le dissuader de plaider : « *j'ai lu dans le code que personne ne peut museler la défense. Prenez garde magistrat !* ».

De défendre parfois jusqu'au dernier souffle comme Albert Naud en robe d'avocat, dressé sur un brancard, pour plaider aux assises une dernière fois<sup>1</sup>...

Un dernier souffle...

L'indépendance, la liberté, l'âme de la profession,...

---

<sup>1</sup> Références historiques, P-O. Sur, *Présentation de l'histoire des avocats à la promotion des élèves de l'EFB*, 8 janvier 2002.

C'est avec cette conviction presque religieuse,  
Que je suis sortie de l'école,  
Que j'ai prêté serment,  
Et que je me suis inscrite au barreau,  
Il n'y a tout juste un an,

Les textes d'un parolier dans la tête, femmes des années 80,  
Femmes jusqu'aux bouts des seins<sup>2</sup>,  
Avide de liberté et d'indépendance,

Ambitieuse me direz-vous,  
Je vous répondrais sûrement.

Mais je vous disais, en commençant, que les choses changent,

Et là, les choses ont changé.

**J'ai commencé à exercer.**

À ce moment-là, les paroles d'une autre chanson me sont venues à l'esprit,  
Plus nuancées, je l'avoue, c'était plutôt :

*« Ne la laisse pas tomber, elle est si fragile, être une femme libérée, tu sais c'est pas si facile »<sup>3</sup>.*

---

<sup>2</sup> M. Sardou, *Femmes des années 80*, 1985.

<sup>3</sup> C. Dingler, *Femme Libérée*, 1984.

Mon idée de l'indépendance qui tenait plus au romantisme historique et l'abstraction philosophique a quelque peu été malmenée par le quotidien du jeune avocat collaborateur que je suis.

**À dire vrai, lorsqu'on est un jeune avocat, débutant à peine, qu'en est-il vraiment de notre indépendance?**

**N'avez-vous jamais eu envie de dire et de crier, que dans votre serment, il y a le mot indépendance ?**

**Et que c'est pour ELLE, pour cette indépendance, que vous avez choisi cette profession.**

**(1. Suis-je indépendante face aux pouvoirs au sens large ?)**

Mais même dans les démocraties les plus démocratiques qui soient,  
L'avocat, le journaliste, la liberté de parole et toutes les formes de contre-pouvoir sont  
toujours menacés.

**J'ai découvert, horrifiée, qu'il y a encore quelques années,  
Le serment que nous prêtions ressemblait plus,  
A un traité signé par un pays occupé qu'à une déclaration de souveraineté.**

Rappelez-vous...

Ce serment qui nous fait défenseur des libertés envers et contre tous,  
Etait à l'époque juré sur les Evangiles,

L'avocat du 13<sup>ème</sup> siècle s'engageait à ne point défendre de causes mauvaises.

Autant dire qu'il ne devait pas y avoir foule dans les prétoires.

Le pouvoir de l'époque avait la couleur pourpre de la robe liturgique,  
Et il n'hésita pas à supprimer les robes noires durant la Révolution.

**Mais le serment a survécu.**

Il réapparaît, quelques années après, cependant plus politique que jamais.

Le futur avocat jure, soumis, « *de ne rien dire ou publier, comme défenseurs ou conseils, de contraire aux lois, aux règlements, aux bonnes mœurs, à la sûreté de l'Etat et à la paix publiques* ».

**Vous rendez-vous compte, Jeune avocat,  
Notre indépendance était tuée même avant d'être née !**

Et l'Empereur va même jusqu'à demander qu'on lui jure fidélité !

Quelques années plus tard, l'avocat fera aussi allégeance au Roi.

Heureusement la liberté a fait son chemin,  
L'avocat ne jure plus fidélité,  
On s'est enfin aperçu que face au pouvoir, l'avocat est infidèle par essence,  
Ou peut-être par un trop grand besoin d'indépendance.

Dans les années 70, années de toutes les rebellions, l'avocat moderne devient enfin indépendant des gouvernants,

Plus tard, la formule de 1804, quelque peu désuète, est enfin abrogée, le serment devient lui aussi nouveau.

Et depuis, on ne jure plus que par notre indépendance...

## (2. Suis-je indépendante face au juge ?)

Mais je vous arrête tout de suite,

Quand je parle de pouvoir, je pense surtout à celui du juge,  
Le premier pouvoir que le jeune avocat affronte au quotidien.

### **Oui je dis bien, « Le juge »,**

Parce que quand on débute, le juge est une entité abstraite,  
Rencontré éventuellement sur les bancs de la faculté,  
Il a disparu de nos carnets d'adresse lorsqu'il a intégré l'Ecole Nationale de la Magistrature,  
Pour être muté vraisemblablement dans un tribunal d'instance du nord de la France.

C'est donc un parfait inconnu.

Et, c'est ce parfait inconnu, souvent amusé de notre ignorance de la procédure, qui du haut de son pupitre, écoute le jeune avocat quant à lui beaucoup plus prêt du plancher.

J'ai récemment été le témoin de la parole d'un Président de Chambre d'une cour administrative d'appel, qui visiblement agacé par une plaidoirie d'une minute trente d'un de mes jeunes confrères, plaidant la cause d'un étranger en situation irrégulière, lui rétorqua :  
« *Maître, la procédure devant la cour est écrite, vous n'allez tout de même pas plaider comme au tribunal d'instance !* ».

Le droit à la parole, même dans notre démocratie des plus démocratiques, le droit à être entendu ne sont pas des libertés toujours évidentes pour la jeune novice que je suis et qui souhaite parfois juste plaider plutôt que de se morde la langue pour éviter de parler.

### **Mais avec quelques mois de barre est-il toujours facile de se faire respecter?**

Gageons que lors de nos premières années, le verbe n'est pas toujours délié,  
L'impétuosité de la jeunesse est souvent vite calmée.

Mais rassurez-vous, mes chers confrères,

*[Je ne le dis pas trop fort, car on m'a dit qu'il pouvait y avoir des juges dans la salle],*

Entre l'hécatombe de la carte judiciaire et ses 200 tribunaux supprimés,

La disparition prochaine du juge d'instruction,

Et bientôt, peut-être, celle du juge de proximité grâce au rapport Guinchard,

D'ici deux ou trois années et une petite dizaine de réformes,

**Je pense qu'il ne devrait plus rester grand monde pour nous empêcher de parler !**

Revenons d'ailleurs quelques instants sur cette disparition déjà annoncée...

Vous avez tous entendu comme moi, il y a peu, que le Président de la République nous a notifié, trois semaines après que la commission Léger a commencé à travailler :

*« Il est donc temps que le juge D'instruction cède sa place au juge DE l'instruction »<sup>4</sup>.*

Et, je me suis dit, qu'en matière de mots, moins le choix est étendu, moindre est la tentation de réfléchir<sup>5</sup>.

Face à ce cortège de suppressions et après l'ère des réformes compulsives, de celles qui naissent dans la douleur et pour lesquelles on légifère comme on fait de la politique spectacle,

**Je vous annonce que le temps est enfin venu des REFORMES GRAMMATICALES,**

Mais quelle sera mon indépendance, moi, petit avocat commis d'office, face à ce nouveau juge DE l'instruction, contrôlé par une chambre D'accusation, euh DE l'instruction...

Je n'aurais peut-être plus que mes petits poings pour taper sur la « barre DE la Cour ».

Et, pourrais-je encore plaider devant la « Cour DE l'appel » ?

Moi, qui ne serai sûrement devenue qu'un petit « avocat DE la Cour ».

---

<sup>4</sup> Discours de Monsieur le Président de la République à la Rentrée solennelle de la Cour de cassation, janvier 2009.

<sup>5</sup> G. Orwell, *Les principes du novlangue*, appendice à 1984, Gallimard, Folio.

**(3. Suis-je indépendante face aux membres de la profession ?)**

Mais j'y pense,  
Suis-je aussi vraiment indépendante à l'intérieur de mon cabinet ?

Je parle de celui qui a bien voulu m'accueillir après quinze années d'études, une thèse encore inachevée, quelques vacances à l'université et une carrière de chanteuse avortée, alors que sortant de l'école, je n'avais d'avocat que le titre.

**Suis-je libre d'accepter de plaider L'IMPLAIDABLE, L'INSOUTENABLE ?**

En clair les dossiers que je n'ai pas conclus.

Puis-je vous dire Monsieur le Président : « *non, cette copie n'est pas une contrefaçon !* »

Puis-je vous dire Monsieur le Président, au contraire de ce que soutient la chambre criminelle de la Cour de cassation dans son arrêt dit « Poney Junior » du 4 septembre 2007, n°0682785, publié au Bulletin je vous le rappelle,

*« Non, Monsieur le Président, l'article 521-1 du Code Pénal issu de la loi dite Perben 2 sur les sévices sexuels sur animaux n'est pas applicable,*

*Non, Monsieur le Président, le poney n'avait qu'à refuser s'il n'avait pas voulu ! ».*

Vous comprendrez dès lors certainement que notre indépendance d'avocats débutants est très largement soumise à la sagesse de son Maître,

**Et surtout, de celui qui n'a pas oublié qu'il a, lui aussi, avant nous, plaidé l'implaidable.**

#### (4. Suis-je indépendante face à mon client ?)

Mais parlons enfin de celui que vous attendiez tous,

#### **Du client bien sûr.**

Vous croyez que je vais vous parler de celui qui me ment, de celui qui ne me paie pas, de celui qui me harcèle au téléphone ou encore de celui qui me teste sans cesse sur mes connaissances juridiques en rendez-vous...

**Et bien non,**

**Je vais vous parler de celui qui n'existe pas,**

**Ou plus rarement que ce qu'on croit lorsqu'on est un jeune avocat !**

Pourtant, les mots de Varraut résonnent encore dans ma tête « *Ma parole est à ceux qui la demandent* ».

Mais moi aussi, ma parole est à ceux qui la demandent, et je croyais même, mes diplômes en poche et ma plaque posée, qu'ils allaient se la disputer et se la batailler !

Ah..., qu'il était presque confortable, pourrait-on croire, ce temps de l'Ancien Régime faisant en sorte que l'avocat ne dépende pas de son activité pour survivre.

Alors mes rêves d'assises, de veuves et d'orphelins, de défense de grands peintres déjà morts et toujours connus se sont au fur et à mesure transformés en voisins acariâtres et en bailleurs antipathiques qui cherchent à expulser leurs locataires ou en fonctionnaires révoqués...

Mais « *le client est devenu le roi* » surtout durant les mois tant redoutés des récoltes fiscales, qui nous rappelle qu'une fois la dîme versée, le prix de notre indépendance est parfois cher à payer.

(...)

## CONCLUSION

Alors vous vous attendiez sûrement à ce que je déclame de grandes phrases imprégnées de philosophie, d'une ardeur à vous faire brûler l'âme, de celles qui réveillent en vous cette indépendance viscérale presque animale, les larmes coulant le long de mes joues ...

Vous auriez peut-être préféré que je continue à vous parler des avocats du Marais, de l'échafaud et de la guillotine,

Et de toutes ces guerres que la profession a menées et dont elle a raison d'être fière.

Mais je vous disais, moi, seulement en commençant, « *Ne la laisse pas tomber, elle est si fragile, être une avocate indépendante, tu sais c'est pas si facile* ».

Aujourd'hui, je vous ai simplement parlé de la véritable indépendance,  
De celle de l'avocat, d'un seul, de tous,  
De CES indépendances, qui font CELLE de notre profession,

De celle qui se vit tous les jours,  
De ces petits combats quotidiens,

De celle qui est parfois peu de choses,  
Mais qui est presque tout.

Elle ne tombe pas toujours entre nos mains, offerte, comme un trophée que l'on reçoit,

Car pour les jeunes avocats, c'est aussi par la force et la ténacité qu'elle se construit,  
Parce que c'est peut-être la leur qui est la plus tourmentée.

\* \* \* \*

## **Remerciements**

*Je tiens à remercier Maître André Thalamas, Maître Benoit Maylié et Maître Agnès Prado qui me permettent tous les jours d'exercer ma profession en toute indépendance matérielle et intellectuelle.*